



Département du Pas-de-Calais

Mairie de CONCHIL-LE-TEMPLE

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer – Canton de Berck sur Mer

Le 09 février 2024,
Mesdames et Messieurs les membres du
Conseil Municipal
62180 CONCHIL-LE-TEMPLE

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à une réunion ordinaire du conseil municipal le lundi 19 février 2024, à 18 heures 30, en son lieu ordinaire 46 rue de la Mairie.

ORDRE DU JOUR

- * Détermination du quorum- appel nominal.
- * Ouverture de séance.
- * Désignation du secrétaire de séance.

Ordre du jour du 19 février 2024

- . Approbation Procès verbal : Conseil Municipal du 27 novembre 2023.
- . Exécution des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024.
- . Projet d'Aménagement des routes départementales et enfouissement des réseaux.
- . Inondations : travaux de remise en état des chaussées et voiries.
- . Réfection voirie communale : rue de l'Authie.
- . Salle des sports : création de sanitaires.
- . Mairie : Isolation des combles et création d'une salle d'archives.
- . Eglise : restauration des derniers candélabres.
- . Cabinet de kinésithérapie : révision du loyer.
- . Maison d'Assistants Maternelles : demande de remise gracieuse du loyer de décembre 2023 suite fermeture exceptionnelle phénomène « pluie-inondation ».
- . Organisation d'une sortie à l'émission « les 12 coups de midi » à Saint Denis.
- . Fonction Publique Territoriale : prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.
- . Octroi de la protection fonctionnelle au Maire.
- . Emploi non permanent : accroissement saisonnier d'activité.
- . Recrutement contrats Parcours Emploi Compétences P.E.C inondation aux services techniques.
- . Séjour colo 2024.
- . Centre de loisirs sans hébergement été 2024 : tarifs et rémunération du personnel.
- . Organisation du temps scolaire.
- . Bilan de la concertation publique concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables.
- . Questions diverses.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Maire,
Daniel DUBOIS.



Nota : Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales, il est rappelé qu'un conseiller municipal, empêché d'assister à une séance, peut donner, à un collègue de son choix, pouvoir écrit de voter en son nom.